

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
29 juillet 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 8.4

Décision n° 05/2019
pour solder
compte de tiers
numéro 101

L'an deux mille dix-neuf et le 05 août, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : Présents : MM. SANS, RAMEAU (Proc), Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE (Proc), MM. PIZZATO (Proc.) et ROUCH.

Absente : Mme TONELLO.

Absent excusé : M. AMOUROUX, (Proc. à Mr PIZZATO), Mmes AIMONE-CAT (Proc. à Mme TOUZANNE) et CAHUZAC (proc. à Mr RAMEAU)

Madame Sylvie GÉRARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour solder l'opération pour compte de tiers n° 101 il y a lieu de procéder à décision modificative du budget communal ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminut° crédits	Augm. des crédits	Diminut° crédits	Augm. des crédits
INVESTISSEMENT				
D-204132 : Dpt bâtiments et installations		184 244.41 €		
R-4582101 : mise aux normes arrêts bus et piétonnier				184 244.41 €
TOTAL		184 244.41 €		184 244.41 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents d'inscrire sur le Budget Communal 2019, en section d'investissement, les crédits tels que définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **08 août 2019**

Pour copie conforme,
En Mairie, le **06 août 2019**

